

Notice d'information
AIDE AU SOUTIEN SCOLAIRE

Année Scolaire 2024/2025

Conditions d'attribution

(sous réserve d'étude du dossier par le Pôle Action Sanitaire et Sociale) :

Cette aide permet aux bénéficiaires d'avoir accès à un dispositif de soutien scolaire tous niveaux d'études confondus :

- Remise à niveau, aide aux devoirs, préparation aux examens.

Deux types de soutien scolaire :

- Le soutien scolaire à domicile = professeur particulier.
- Le soutien scolaire **hors** domicile et/ou en ligne = cours collectifs, cours en ligne, stage intensif.
 - ⇒ Les 2 prestations sont **cumulables**.

En bénéficiant :

- Les ouvrants-droit (y compris orphelins) et les ayants-droit conjoints
- Les ayants-droit enfants âgés de **6 à 26 ans**

Remarque : Dans le cas d'un couple où les **deux** sont **ouvrants-droit**, chacun peut bénéficier pour leur(s) AD enfant(s) du soutien scolaire à domicile et/ou hors domicile (avec des factures différentes).
Le soutien scolaire en ligne étant un forfait annuel, il ne sera accordé qu'à l'un des deux OD.

Où retourner votre demande

Transmettez votre imprimé accompagné de tous les justificatifs demandés à votre CAS d'appartenance avant le **31 Août 2025** à l'adresse suivante :

CAS METZ EDF (230)

- Par Mail : cas.metzedf@asmeg.org
- Sur votre lieu de proximité (Slvie – Point de Proximité)
- Par courrier postal : CAS Metz EDF
Allée Philippe Lebon
BP 30824
57958 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX